

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2026-007

Élection d'un Vice-Président

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du CIAS, régulièrement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au pôle social de Villemur-sur-Tarn, sous présidence de Madame Caroline VILLA - Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 mai 2026.

Participants

Présents :

M. Thierry ASTRUC, M. Cédric MAUREL, M. Serge MOULÉT, Mme. Nathalie RAYNAUD, Mme Sabrina ROMERO, M. Didier ROUX, Mme. Corinne TOUSSAINT, Mme. Caroline VILLA, Mme. Gisèle CARRIE, M. Stéphane GERARD, M. Sébastien GIMENEZ, M. Bruno GUILLET, Mme. Vanessa IRIGARAY, Mme. Josette REMY, Mme. Anne-Marie TRIAIRE SVOBODNY.

Absent excusé :

M. Jean-Luc NEGRO,

Membre ayant donné pouvoir :

M. Philippe CONSOLINO a donné pouvoir à Mme Nathalie RAYNAUD

Secrétaire de séance : Thierry ASTRUC

Membres en exercice - 17 | Membres présents - 15 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 01

Exposé

Conformément aux statuts du CIAS (art.6), Dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. Il est membre du 1^{er} collège « élus » issu du conseil communautaire. »

Le Vice-Président :

- Assiste la Présidente dans l'exercice de ses fonctions ;
- Préside en l'absence de la Présidente ;

Élection du vice-président

Madame la Présidente du CIAS invite les membres du Conseil d'Administration à procéder à l'élection d'un Vice-Président :

- Considérant que le Vice-Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Un appel à candidature a été lancé.

Il y a eu 1 candidature reçue pour la Vice-Présidence :

- Mme Nathalie RAYNAUD

Déroulement du scrutin

Chaque membre du conseil d'administration, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne qui lui est présentée.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Constitution du bureau

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 15 juin 2026

Le Conseil a désigné 2 assesseurs :

- M. Serge MOULET
- M. Cédric MAUREL

Le Conseil d'Administration, après avoir procédé au vote à bulletins secrets,
- **CONSTATE les résultats du vote :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	16
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	16
f. Majorité absolue	9

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
NATHALIE RAYNAUD	16	SEIZE

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Proclamer Nathalie RAYNAUD, Vice-Présidente du CIAS ;

Décision

Le quorum étant vérifié, le Conseil syndical :

- ⇒ Proclame Nathalie RAYNAUD Vice-Présidente du CIAS ;
- ⇒ Mandate la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Thierry ASTRUC



La Présidente

Caroline VILLA

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 15 juin 2026